

# CONVOCATION

L'an deux mil vingt-deux le 7 mars, Nous Éric ADRIAN, Maire avons convoqué le Conseil Municipal, au lieu ordinaire de ses séances, pour le mardi 15 mars 2022 à 19 heures 00.

Le Maire,

Éric ADRIAN

L'an deux mil vingt-deux, le quinze mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Éric ADRIAN, Maire.

**Présents** : Éric ADRIAN, Anne-Marie VRIGNON, Thierry ROBERT, Annabelle BERNARD, Jean-François HERBERT, Françoise THEVENIN, Claudie BONNAMY, Emilie BROSSARD, Luc CHAUVET, Jacqueline FERRÉ, Emmanuelle FOURNIER, Liguy MALIDAN, Gaël MASSON, Jérôme MOUSSION, Alain ROCHEREAU., formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de quinze membres.

Monsieur Jérôme MOUSSION est élu secrétaire de séance

## **BUDGET PRINCIPAL COMMUNE**

### **APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF**

### **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR-PERCEPTEUR**

### **AFFECTATION DU RESULTAT 2021**

*[Délibération n° 2022-0315-010](#)*

Le Conseil Municipal est réuni sous la présidence de Mme Anne-Marie VRIGNON 1<sup>er</sup> adjoint au maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par M. Éric ADRIAN Maire de la commune de Saint Avaugourd Des Landes.

Après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

Après s'être fait présenter le Compte de Gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative.

1°) lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés Commune		66 741.06		386 924.36		453 665.42
Opérations de l'exercice	<b>753 104.42</b>	865 791.29	<b>449 548.05</b>	1 295 800.91	<b>1 202 652.47</b>	<b>2 161 592.20</b>
<b>TOTAUX</b>	<b>753 104.42</b>	932 532.35	<b>449 548.05</b>	1 682 725.27	<b>1 202 652.47</b>	<b>2 615 257.62</b>
Résultat de clôture		179 427.93		1 233 177.22		1 412 605.15

Sans que Monsieur le Maire ne prenne part au vote

Le Conseil Municipal, lit l'exposé qui précède, Après en avoir délibéré,

2°) Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte n'appelle pas de sa part ni observation ni réserve.

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4°) Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement :

**BUDGET LOTISSEMENT LE MONT BLANC**  
**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF**  
**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR-PERCEPTEUR**  
**REPRISE DU RESULTAT 2021**  
*Délibération N° 2022.0315.011*

Le Conseil Municipal est réuni sous la présidence de Mme Anne-Marie VRIGNON 1<sup>er</sup> adjoint au maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par M. Éric ADRIAN Maire de la commune de Saint Avaugourd Des Landes.

Après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

Après s'être fait présenter le Compte de Gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative.

1°) lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		191 056.05	86 872.83			191 056.05
Opérations de l'exercice	227 880.93	144 511.45	0	86 872.83	314 753.76	231 384.28
<b>TOTAUX</b>	227 880.93	335 567.50	86 872.83	86 872.83	314 753.76	422 440.33
Résultat de clôture		107 686.57	0	0		107 686.57

Sans que Monsieur le Maire ne prenne part au vote

Le Conseil Municipal, lit l'exposé qui précède, Après en avoir délibéré,

2°) Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte n'appelle pas de sa part ni observation ni réserve.

3°) Décide de reprendre comme suit l'excédent de fonctionnement :

Au compte 002 fonctionnement du budget principal : 107 686.57 €

**BUDGET LOTISSEMENT LE ROCHER**  
**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF**  
**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR-PERCEPTEUR**  
**REPRISE DU RESULTAT 2021**  
*Délibération N° 2022.0315.012*

Le Conseil Municipal est réuni sous la présidence de Mme Anne-Marie VRIGNON 1<sup>er</sup> adjoint au maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par M. Éric ADRIAN Maire de la commune de Saint Avaugourd Des Landes.

Après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

Après s'être fait présenter le Compte de Gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative.

1°) lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés						
Opérations de l'exercice	75 673.33	75 173.00	75 173.00	500 000.00	150 846.33	575 173.00
<b>TOTAUX</b>	75 673.33	75 173.00	75 173.00	500 000.00	150 846.33	575 173.00
Résultat de clôture	500.33			424 827.00		424 326.67

Sans que Monsieur le Maire ne prenne part au vote

Le Conseil Municipal, lit l'exposé qui précède, Après en avoir délibéré,

2°) Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte n'appelle pas de sa part ni observation ni réserve.

3°) Décide de reprendre comme suit :

Le déficit de fonctionnement

Au compte D002 déficit de fonctionnement : **-500.33 €**

L'excédent d'investissement :

Au compte R001 Excédent de fonctionnement : **424 326.67 €**

Délibération déposée à la  
SOUS-PREFECTURE  
des SABLES D'OLONNE  
Le 17 mars 2022  
Publiée le 17 mars 2022

## TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR L'ANNÉE 2022 *Délibération N° 2022.0315.013*

Monsieur Eric ADRIAN propose de maintenir le taux net d'imposition de la taxe foncière sur les propriétés non bâties et sur les propriétés bâties sachant que le taux départemental reste inchangé.

Monsieur Eric ADRAIN propose comme suit pour l'année 2022 :

Taxes	Taux
Taxe d'habitation	/
Taxe foncière sur les propriétés bâties	32.47 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	30.32 %

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré

- Approuve le maintien des taux susvisés
- Autorise M. Le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette décision

Délibération déposée à la  
SOUS-PREFECTURE  
des SABLES D'OLONNE  
Le 17 2022  
Publiée le 17 mars 2022

## BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2022 COMMUNE

*Délibération N° 2022.0315.014*

Considérant que les communes ont jusqu'au 15 avril 2022 pour le vote du budget,

Considérant l'instruction budgétaire et comptable M14 et après avoir débattu des orientations budgétaires pour 2022

Monsieur le Maire, expose le contenu du Budget.

Le budget primitif du budget principal pour l'exercice 2022 s'équilibre en fonctionnement et investissement comme suit :

<b>BUDGET PRINCIPAL</b>	
SECTIONS	
FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
1 196 635.93 €	2 223 500.00 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Adopte le budget primitif pour l'exercice 2022 du budget principal de la commune qui s'équilibre comme ci-dessus.

Délibération déposée à la  
SOUS-PREFECTURE  
des SABLES D'OLONNE  
Le 17 mars 2022  
Publiée le 17 mars 2022

## BUDGET PRIMITIF 2022 LOTISSEMENT LE MONT BLANC

*Délibération N° 2022.0315.015*

Considérant que les communes ont jusqu'au 15 avril 2022 pour le vote du budget,

Considérant l'instruction budgétaire et comptable M14 et après avoir débattu des orientations budgétaires pour 2022

Monsieur le Maire, expose le contenu du Budget.

Le budget primitif du budget Lotissement Le Mont Blanc pour l'exercice 2022 s'équilibre en fonctionnement et investissement comme suit :

**BUDGET LOT LE MONT BLANC**

SECTIONS	
FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
<b>154 863.00 €</b>	<b>0.00 €</b>

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Adopte le budget primitif pour l'exercice 2022 du budget Lotissement Le Mont Blanc de la commune qui s'équilibre comme ci-dessus.

Délibération déposée à la  
SOUS-PREFECTURE  
des SABLES D'OLONNE  
Le 17 mars 2022  
Publiée le 17 mars 2022

## BUDGET PRIMITIF 2022 LOTISSEMENT LE ROCHER

*Délibération N° 2022.0315.016*

Considérant que les communes ont jusqu'au 15 avril 2022 pour le vote du budget,

Considérant l'instruction budgétaire et comptable M14 et après avoir débattu des orientations budgétaires pour 2022

Monsieur le Maire, expose le contenu du Budget.

Le budget primitif du budget Lotissement Le Rocher pour l'exercice 2022 s'équilibre en fonctionnement et investissement comme suit :

BUDGET LOT LE ROCHER	
SECTIONS	
FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
<b>1 057 234.00 €</b>	<b>500 000.00 €</b>

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Adopte le budget primitif pour l'exercice 2022 du budget Lotissement Le Rocher de la commune qui s'équilibre comme ci-dessus.

Délibération déposée à la  
SOUS-PREFECTURE  
des SABLES D'OLONNE  
Le 17 mars 2022  
Publiée le 17 mars 2022

## DECLARATION SANS SUITE RENOVATION ENERGETIQUE DE L'ECOLE PUBLIQUE LOTS 1, 2, 3, 4, 5, 6, et 8

*Délibération N° 2022.0315.017*

Le Maire de la commune de Saint Avaugourd des Landes

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2122-22 ;

Vu l'article R2122-2 du code de la commande publique permettant le recours à la consultation sans publicité ni mise en concurrence lorsque lors d'une précédente consultation aucune candidature ou aucune offre n'a été déposée dans les délais prescrits,

Vu les articles R2185-1 et R2185-2 du code de la commande publique portant sur l'abandon de procédure,

Considérant le projet de Rénovation énergétique de l'école publique  
Considérant la publication de l'avis d'appel public à la concurrence le 16 décembre 2021 sur marchés sécurisés

Considérant la non remise de candidature et d'offres pour les lots

Lot n°1 - chauffage ventilation

Lot n°2 - Electricité courants faibles

Lot n°3 - Terrassements

Lot n°4 - Rénovation hors d'eau/hors d'air des modulaires

Lot n°5 - Menuiseries extérieures et intérieures

Lot n° 6 - Cloisons Sèches

Lot n°8 - peinture

#### DECIDE

**Article 1<sup>er</sup>** : de déclarer sans suite pour infructuosité en raison d'absence d'offres la consultation relative à la rénovation énergétique de l'école publique pour les lots suivants :

Lot n°1 - chauffage ventilation

Lot n°2 - Electricité courants faibles

Lot n°3 - Terrassements

Lot n°4 - Rénovation hors d'eau/hors d'air des modulaires

Lot n°5 - Menuiseries extérieures et intérieures

Lot n° 6 - Cloisons Sèches

Lot n°8 - peinture

**Article 2** : de recourir à des marchés négociés sans publicité ni mise en concurrence pour relancer les lots mentionnés à l'article 1.

**Article 3** : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Communauté de Communes.

Ampliation en sera adressée au représentant de l'Etat.

Délibération déposée à la  
SOUS-PREFECTURE  
des SABLES D'OLONNE  
Le 17 mars 2022  
Publiée le 17 mars 2022

## DEMANDE DE SUBVENTION AMENDES DE POLICE POUR CHEMINEMENT RD45

*Délibération N° 2022.0315.018*

Le conseil municipal doit se prononcer pour le dépôt d'un dossier de subvention pour les amendes de police concernant le cheminement de la RD45.

Ci-joint le tableau de financement à valider

Intitulé	Dépenses HT	Intitulé	Recettes
Travaux cheminement	48 100.00 €	Amendes de police (20%)	9 620.00 €
		Autofinancement	38 480.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>48 100.00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>48 100.00 €</b>

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- adopte le tableau de financement,
- précise que les dépenses correspondantes seront engagées sur le budget communal,
- autorise Monsieur le Maire à déposer la demande de subvention à l'Agence Routière Départementale,

- dit que les crédits seront inscrits au budget

Délibération déposée à la  
SOUS-PREFECTURE  
des SABLES D'OLONNE  
Le 17 mars 2022  
Publiée le 17 mars 2022

# AVENANT N°2 A LA CONVENTION DE MAÎTRISE FONCIERE EN VUE DE REALISER UN PROJET D'HABITAT EN CENTRE-BOURG ENTRE L'EPF DE LA VENDEE ET LA COMMUNE DE SAINT AVAUGOURD DES LANDES

*Délibération N° 2022.0315.019*

Vu la délibération n°2019.0319-030 du conseil municipal en date du 19 mars 2019 autorisant la signature d'une convention opérationnelle de maîtrise foncière avec l'Etablissement Public Foncier (EPF) de la Vendée et la commune de Saint Avaugourd des Landes en vue de réaliser un projet d'habitat en centre bourg.

Vu la délibération n°2019.0611.046 du conseil municipal en date du 11 juin 2019 autorisant le Maire à déléguer l'exercice de ses droits de préemption à l'Etablissement Public de Vendée à l'occasion de l'aliénation d'un bien situé sur les périmètres définis par les conventions conclues avec l'EPF, éventuellement par voie d'avenant.

Vu la délibération n°2019.1112-069 du conseil municipal en date du 12 novembre 2019 approuvant l'avenant n°1.

Considérant que l'EPF a rédigé un avenant n° 2 afin de modifier l'article 2.2, l'article 12 et l'article 13 de la convention,

Le conseil municipal, à l'unanimité, après avoir délibéré :

Approuve l'avenant n° 2

Autorise Monsieur le Maire à signer les documents à intervenir

Délibération déposée à la  
SOUS-PREFECTURE  
des SABLES D'OLONNE  
Le 17 mars 2022  
Publiée le 17 mars 2022

## Liste des délibérations

Numéros	Objet de la délibération	Pages
2022.0315.010	Budget principal Commune Approbation du compte administratif – approbation du compte de gestion du receveur-percepteur- Affectation du résultat	17
2022.0315.011	Budget Le Mont Blanc Approbation du compte administratif – approbation du compte de gestion du receveur-percepteur- Reprise du résultat	18
2022.0315.012	Budget Le Mont Blanc Approbation du compte administratif – approbation du compte de gestion du receveur-percepteur- Reprise du résultat	18 - 19
2022.0315.013	Taux d'imposition des taxes directes Locales pour l'année 2022	19 - 20
2022.0315.014	Budget primitif principal 2022 commune	20
2022.0315.015	Budget primitif principal 2022 lotissement le Mont Blanc	20 - 21
2022.0315.016	Budget primitif principal 2022 lotissement le Rocher	21
2022.0315.017	Déclaration sans suite rénovation énergétique de l'école lots 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 8	21 - 22
2022.0315.018	Demande de subvention amendes de police pour cheminement RD45	22
2022.0315.019	Avenant n°2 à la convention de maîtrise foncière en vue de réaliser un projet d'habitat en centre-bourg entre l'EPF de la Vendée et la commune de Saint Avaugourd des Landes	23
	Divers	23 - 24
	Signatures et liste des délibérations	25